



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2018_10

**Alternat de circulation dans la rue de la Chapelle
(RD 286) pendant des travaux d'alimentation au
réseau collectif d'électricité**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1 ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** la demande présentée le 25 avril 2018 par l'entreprise SBTP, sise à Courlaoux et représentée par M. Xavier SABOT ;

Considérant que durant les travaux d'alimentation au réseau collectif d'électricité dans la rue de la Chapelle (RD 286), au droit du n°1, il est nécessaire d'alterner temporairement la circulation des véhicules au moyen de feux tricolores pour assurer le bon déroulement du chantier ;

ARRÊTE

- Article 1^{er}** : A compter du 14 mai 2018 et pour une durée de 19 jours, la circulation de tous les véhicules pourra être alternée dans la rue de la Chapelle (RD 286, en agglomération).
- Article 2** : La circulation sera alternée au moyen de feux tricolores en fonction de l'avancement des travaux durant toute la durée du chantier.
- Article 3** : La signalisation sera mise en place et retirée par l'entreprise SBTP.
- Article 4** : M. le Maire de Mignovillard, l'entreprise SBTP et M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Nozeroy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 26 avril 2018

Le Maire,


Florent SERRETTE

